



Bourses

Véronique Giron



Gentillesse, humanité, respect et ouverture vers les autres ont marqué la vie de notre regrettée collègue et amie, Véronique Giron. Pour honorer sa mémoire et promouvoir ses valeurs auxquelles elle tenait tant, nous avons souhaité mettre en place une aide financière destinée aux jeunes candidats méritants qui n'auraient pas la possibilité de réunir les fonds nécessaires pour participer à l'un de nos programmes.

Pour l'année scolaire 2027-2028 nous offrons :

2 bourses partielles de 3.500€ chacune

Important : en postulant pour cette bourse, vous vous engagez à participer au programme quel que soit le résultat de l'attribution des bourses. Vous devez donc être en mesure de payer l'intégralité du montant du programme, si vous n'avez pas obtenu de bourse. L'assurance annulation ne couvre pas la non-obtention d'une bourse.

Ces bourses, attribuées sur base de critères objectifs (situation familiale et financière) et sur la motivation des candidats, s'applique à tous les programmes scolaires Classiques et à toutes les destinations (sauf Grande-Bretagne) pour une durée d'une année ou d'un semestre. Elle ne s'applique pas programmes scolaires FLEX, Classique +, en internat et combinés.

Les pré-demandes doivent être introduites au plus tard le 28 novembre 2026. En cas de présélection, les dossiers complets devront être envoyés au plus tard le 8 janvier 2027. Afin d'être le plus juste avec tous les candidats, aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur notre site www.wep.fr à la section « [Promotions/Bourses Véronique Giron](#) ».



Dans le cas où le candidat obtient une bourse « Véronique Giron », il s'engage :

- À scrupuleusement respecter toutes les règles du programme ;
- À faire preuve d'un comportement exemplaire au sein de sa famille et de son école d'accueil
- À mettre tout en œuvre pour présenter une image positive de la France et de WEP dans son pays d'accueil et en Belgique ;
- À collaborer avec WEP et ses représentants, dans le cadre d'une promotion éventuelle (interview radio, presse écrite, réunions d'information...) des programmes WEP en France et Suisse ou dans le pays d'accueil ;
- À envoyer à WEP tous les 2 mois un témoignage, compte-rendu des semaines écoulées ;
- À rembourser l'intégralité de la bourse perçue, en cas de renvoi ou de retour anticipé,

Modalités de paiement de l'intervention : L'octroi d'une bourse sera décidé dans le courant du mois de février et confirmé par écrit. Le candidat devra être présent pour la présentation devant le jury de la bourse. La date étant unique et décidée plus tard dans l'année.

- Le candidat et ses représentants légaux confirment avoir pris connaissance des conditions reprises ci-dessus et les acceptent.
- Le candidat et ses représentants légaux confirment avoir procédé à l'inscription via notre site Internet.
- Le candidat et ses représentants légaux confirment avoir complété le formulaire en ligne « Demande de bourse Véronique Giron 2026/2027 ».
- Si le candidat n'obtient pas la bourse, il s'engage malgré tout à participer au programme choisi. Ses représentants légaux doivent donc être en mesure de payer l'intégralité du montant du programme. L'assurance annulation ne couvre pas la non-obtention d'une bourse.

Date & signature du candidat

Date & signature du/des représentants légaux

LA PRÉSÉLECTION

>> À nous renvoyer avant le 27/11/2026

- Le formulaire en ligne de pré-demande de bourse complété par le candidat et ses représentants légaux. Nous détaillons à la fin de ce dossier les documents dont vous aurez besoin pour compléter le formulaire.
- L'inscription au Programme scolaire réalisé via notre site Internet.

LA SÉLECTION



>> En cas de présélection, à nous renvoyer avant le 08/01/2026

- Le dossier personnel : Cette partie est la vôtre, profitez-en pour vous présenter de façon originale. Soyez créatif ! Nous accordons de l'attention au contenu mais aussi à la forme de votre dossier.
- Vous êtes entièrement libre de le réaliser à votre façon, nous vous demandons toutefois que cette partie comporte :
 - ✓ Une présentation personnelle : qui êtes-vous, où vivez-vous, quels sont vos loisirs, vos centres d'intérêt, avez-vous déjà voyagé... ?
 - ✓ Des photos de votre quotidien : 1 de votre maison, 1 de votre chambre, 1 de votre famille, 1 de vos amis...
 - ✓ Des photos de vos voyages si vous avez déjà voyagé (maximum 5)
 - ✓ Quelles sont vos motivations ?

Laissez libre cours à votre imagination afin de nous présenter le dossier le plus original possible. N'hésitez pas à le rendre vivant, coloré, interactif... à ajouter des photos, une présentation en diapositives...

- Les documents administratifs :
 - ✓ La page 2 ci-dessus signée par le candidat et ses parents.
 - ✓ Une lettre de présentation (1 page maximum) justifiant votre demande de bourses et pourquoi vous estimez être le candidat idéal à l'obtention d'une bourse.
 - ✓ Dernier « avis d'imposition » des parents ou représentant(s) légal(aux) et des conjoints (le cas échéant).
 - ✓ Trois dernières fiches de salaire des parents ou représentant(s) légal(aux) et des conjoints (le cas échéant).
 - ✓ Pour les parents indépendants, le dernier bilan comptable de l'entreprise.
 - ✓ Relevés des allocations et autres revenus perçus en France et/ou à l'étranger.
 - ✓ Une copie de la carte d'identité des parents ou représentant(s) légal(aux) et des conjoints (le cas échéant).
 - ✓ Si vos parents sont divorcés, copie du jugement de divorce montrant le montant de la pension alimentaire
 - ✓ Une copie des bulletins scolaires des trois dernières années scolaires écoulées.
 - ✓ Deux lettres de référence : l'une d'un professeur et l'autre d'une personne extérieure à la famille (animateur d'une association, d'un club, d'un employeur, d'un entraîneur...)
 - ✓ Avis de votre chef d'établissement (basé sur votre comportement scolaire)

L'ENTRETIEN ORAL

Si votre dossier est retenu, vous serez convoqué afin de défendre votre candidature et vous présenter devant un jury composé de personnes ayant une expérience dans le domaine ; anciens participants, anciens membres de l'équipe WEP.

La date de cet entretien sera fixée ultérieurement (habituellement, l'entretien a lieu entre janvier et février).

La présentation orale durera 20 minutes :

- 5 minutes de présentation personnelle : qui suis-je ? Pourquoi est-ce que cette bourse devrait m'être attribuée ? Quel est mon projet ? ...)
- 15 minutes de questions/réponses animées par les membres du jury.



Remarques importantes :

Vous postulez pour une bourse partielle Véronique Giron.

Cette bourse est ouverte à tous les “programmes scolaires Classique une destination” pour une durée d’une année ou d’un semestre. Elle ne s’applique pas aux programmes scolaires FLEX, aux programmes scolaires Classique +, aux programmes scolaires en internat et aux programmes scolaires combinés.

Pour postuler, vous devez :

- Vous inscrire sur notre site (n’oubliez pas d’indiquer dans le champ CODE PROMO le code VGIRON),
 - Avoir rempli le formulaire en ligne de pré-demande de bourse avant le 27/11/2026,
 - En cas de présélection, avoir complété le dossier de demande de bourse (personnel et administratif) avant le 08/01/2026. Au-delà de cette date, les candidatures ne seront plus acceptées.
- Votre demande de bourse accompagnée des éléments listés dans la partie 1 ci-dessus doit nous être remise le 26 décembre 2025 au plus tard. Au-delà de cette date, les candidatures ne seront plus acceptées.

Documents nécessaires pour remplir le formulaire en ligne de demande de bourse :

- > Bulletins des années scolaires 2022-2023/ 2023-2024/2024-2025
- > Les 3 dernières fiches de salaire des parents (et celles du candidat, si applicable)
 - > Dernier « avis d'imposition » des parents
- > Montant de la pension alimentaire versée par l’un des parents à l’autre (si applicable)
- > Montant des allocations potentielles perçues par les différents membres de la famille qui vivent avec le candidat (si applicable)

